



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070191

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 26/12/2023 15H51 C:000008 I:29043
V/REF : 916377
V/Email reçu le Mardi 26/12/2023 a 15H51

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 1862
IMMEUBLE : CLEMENCEAU
3A/3B, AVENUE CLEMENCEAU
01100 OYONNAX

Feillens, le 04 Juillet 2024

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : 3 A AVENUE CLEMENCEAU - OYONNAX - MR MOUJAHID - 0602407086 -0629174401
MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT PORTE DE PLACARD CHAMBRE 2+
XX
REEMPLACEMENT PORTE PLACARD CHAMBRE 1
XX
REEMPLACEMENT PORTE PRE-PEINTE
XX
REEMPLACEMENT OCCULUS DANS LE SEJOUR
XX
REGLAGE PORTE FENETRE SEJOUR
XX
CHANGER SERRURE WC (PETIT LOQUET)

REGLAGE PORTE PALLIERE
XX
(MS00001/MS00010/MS00008/MS00006)

Donneur d'ordre : M. J. KASSA

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 4 JANVIER 2024 A 10H00
PRISE DE COTE POUR COMMANDE

LE 16 MAI 2024 A 09H15
REEMPLACEMENT OCULUS SUR PORTE SEJOUR
REGLAGE PORTE FENETRE PVC SEJOUR
REEMPLACEMENT FACADE COULISSANTE CHAMBRE 2
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION

LE 21 MAI 2024 A 13H15
REEMPLACEMENT FACADE COULISSANTE CHAMBRE 1
REEMPLACEMENT PORTE INTERIEURE CHAMBRE 3
REEMPLACEMENT BEQUILLE ET SERRURE SUR PORTE WC (EN ACCORD AVEC MR KASSA)



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070191

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

REMPLACEMENT DU SEUIL SUISSE (EN ACCORD AVEC MR KASSA)
REMPLACEMENT DE LA SERRURE 3 POINTS
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION POUR REMPLACEMENT DU RAIL CHAMBRE 2

LE 25 JUIN 2024 A 10H00
REMPLACEMENT DU RAIL BAS DE LA PORTE COULISSANTE DANS LA CHAMBRE 2
TEST FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : PREVOIR LE PASSAGE D'UN PLOMBIER POUR REFIXATION DU RADIATEUR

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	4	91,44	91,44
1,00	MS00008-Rempl.occulus seul yc ttes suj.	4	30,48	30,48
1,00	MS00010-Rempl.portes placard coul.yc suj	4	304,83	304,83
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	4	40,64	40,64
1,00	MS00006-Rempl.Porte pré-peinte éq.ss enc	5	203,22	203,22
1,00	MS00010-Rempl.portes placard coul.yc suj	5	304,83	304,83
1,00	MS00018-Rempl.Serrure 1 pt, porte int.	5	35,56	35,56
1,00	MS00019-Rempl.Béquille mét.chromé carr7m	5	15,24	15,24
1,00	MS00024-Rempl.d'un seuil Suisse	5	50,80	50,80
1,00	MS00040-Rempl.Serrure 3 pt haut 2,04m	5	203,22	203,22
1,00	MS00013-F.P.Rail haut/bas yc tt sujetion	6	71,12	71,12
TOTAL H.T.				1351,38
T.V.A. a 10,00%				135,13
TOTAL T.T.C.En EURO				1486,51

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070191

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 916377 du 30/11/2023

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: jura@servimo.fr

Lieu d'intervention

3 A AVENUE CLEMENCEAU

01100 OYONNAX

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

01862-00001-00001-00011 H / Type 4 / 01

Etage : 01

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230509003-1

Délai

Date limite exécution : 15/12/2023

Observations

Loc sort: _PHIRMIS_/Loc entr: _LV_MUT du 08/11/2023

Logement sous passe travaux

Logement Vacant

Prestation à réaliser	Qté
MS00001 Forfait déplacement	1,00
MS00010 Remplacement portes de placard coulissantes y compris toutes sujétions CHAMBRE 2	1,00
MS00008 Remplacement occulus seul et toutes sujétions SEJOUR	1,00
MS00006 Porte pré-peinte équipée paumelles, serrure, béquillage, sans encadrement et toutes sujétions CHAMBRE 2	1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX



Bon de Commande

N° : 916377 du 30/11/2023

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Demande de travaux suivie par LO Lali le 30/11/2023

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **3 A AVENUE CLEMENCEAU 01100 OYONNAX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **26/12/2023**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 916377